



AVIS DE RÈGLE

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLES LOCALES DE LA COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS

COOP-001 SUR LES *DISPOSITIONS GÉNÉRALES*

COOP-002 SUR LES *DROITS*

ET

45-501 *EXEMPTIONS RELATIVES AUX PROSPECTUS ET À L'INSCRIPTION*

Le 26 novembre 2019, le ministre des Finances et Conseil du Trésor a donné son consentement à l'établissement des règles énoncées ci-dessus, lesquelles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020.